



doc.be

Le magazine de la
Société des Médecins
du Canton de Berne

N°2
avril 2023



Sujets de cette édition

**Décisions de l'assemblée
des délégués**

**Rapport annuel 2022 de
la présidente**

**Consommation de médi-
caments chez les jeunes –
Corina Salis Gross en
entretien**

Le mode crise rend malade



Nous avons tous besoin de liberté personnelle, de sécurité et de confiance dans les autorités et institutions qui représentent l'État et/ou assurent les soins de base. Mais il n'est pas toujours possible de prendre soin de l'environnement et de réduire les interventions de l'État à un minimum tout en garantissant un maximum de liberté personnelle. Ces dernières années, la pandémie et la crise récente dans le monde de la finance nous l'ont à nouveau rappelé de manière douloureuse.

Nous refusons malgré tout une réglementation excessive, des jeux stratégiques avec les cabinets médicaux à l'échelle cantonale, et des assureurs maladie qui tentent de collecter des données auprès de certains membres afin de prouver de prétendues infractions. Le fait de convoquer nos membres à des entretiens sans ordre du jour, de leur envoyer de nulle part des menaces écrites de recouvrements, voire de parler de décomptes frauduleux, ne mène à rien sauf à créer inutilement une atmosphère générale de défiance mutuelle. Nous n'avancerons pas en multipliant ces combats d'arrière-garde, qui s'avèrent généralement improductifs, ni en multipliant les tâches administratives et les objectifs d'économies sortant du Parlement. Le maintien des soins de base et la prise en charge adéquate des patientes et patients doit toujours rester une priorité absolue pour les membres de la SMCB – et il est plus que temps de définir un nouveau tarif amélioré.

Dr jur. Thomas Eichenberger,
secrétaire de la Société des médecins du canton de Berne

Photo de couverture:

Vote lors de l'assemblée des délégués du
16 mars 2023.

Contenu

4 Décisions adoptées lors de l'assemblée des délégués du 16 mars 2023

À l'occasion de leur première assemblée de l'année, les délégués de la Société des médecins du canton de Berne ont pris des décisions pour l'avenir.

7 Rapport annuel 2022

Une année remplie de coopérations fructueuses. Esther Hilfiker, présidente de la SMCB, revient sur les nombreux événements de 2022.

19 Organe de médiation de la Société des médecins du canton de Berne: rapport annuel 2022

Au cours de l'année civile écoulée, l'organe de médiation de la SMCB a traité 102 demandes. Les problèmes demeurent dans la communication entre les médecins et leurs patientes et patients.

20 «Le seuil d'inhibition semble avoir été largement abaissé»

Corina Salis Gross étudie la consommation de médicaments chez les jeunes. Dans cet entretien avec doc.be, elle décrit leurs stratégies pour se procurer les substances et invite à la sensibilisation.

24 Félicitations de la SMCB

À l'occasion de la remise de diplômes organisée par la faculté de médecine de l'Université de Berne, Anna Zentner et Eva Angehrn ont reçu le prix de la SMCB pour avoir obtenu les meilleurs résultats du cursus de médecine 2022.

Une date à retenir: les journées bernoises de la clinique BETAKLI 2024



La prochaine édition des traditionnelles journées bernoises de la clinique BETAKLI se tiendra **du 23 au 26 octobre 2024**. Cet événement de formation médicale, le plus grand du canton de Berne, réunit les médecins de famille pour un échange entre médecins de premier recours, médecins spécialistes, cliniques hospitalières et médecine universitaire. Les BETAKLI sont organisées par la SMCB en collaboration avec l'Hôpital de l'Île.

Notez dès aujourd'hui dans votre agenda les dates de la prochaine édition, à l'automne 2024. Un descriptif détaillé sera publié en temps voulu.

Mentions légales

doc.be, organe de la Société des Médecins du Canton de Berne; éditeur: Société des Médecins du Canton de Berne, Amthausgasse 28, 3011 Berne; paraît 6 x par an; responsable du contenu: comité directeur de la Société des Médecins du Canton de Berne; rédaction: Nicole Weber, service de presse et d'information de la SMCB, Postgasse 19, 3000 Berne 8, T 031 310 20 99, weber@forumpr.ch; Nicolas Felber, NOLA – Linguistic Services, nicolas.felber@berner-aerzte.ch; annonces: Nicole Weber, weber@forumpr.ch; conception/layout: Definitiv Design, Berne; impression: Druckerei Hofer Bümpliz AG, 3018 Berne; photo de couverture: Simon Boschi

Les déclarations exprimées par nos interlocuteurs et œuvres de tiers reflètent leurs propres opinions. L'éditorial reflète le point de vue de son auteur. Le doc.be n'assume pas les affirmations de ses interlocuteurs dans les entretiens et les articles publiés.

Décisions adoptées lors de l'assemblée des délégués du 16 mars 2023

Les délégués de la Société des médecins du Canton de Berne se sont exprimés sur des affaires statutaires et ont organisé des élections. Esther Hilfiker et Rainer Felber forment désormais une coprésidence, tandis que François Moll reste vice-président unique.

Texte : Dr jur. Thomas Eichenberger, secrétaire-juriste
Photo : Simon Boschi

Le 16 mars 2023, l'assemblée des délégués a pris les décisions suivantes. Sur la base des statuts révisés entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2023, le comité de l'assemblée des délégués de la SMCB a demandé à l'unanimité, sur demande de la direction de l'association, à ce que le travail de cette dernière soit réparti entre un plus grand nombre de personnes. Les modifications correspondent majoritairement à la répartition des tâches précédemment organisée, mais tiennent mieux compte de la réalité, tant en ce qui concerne les prérogatives officielles qu'au niveau de la rémunération. La direction de l'association demeure telle quelle et se présentera à sa réélection en 2024. En cas d'empêchement pour cause de maladie, accident ou congés, le secrétaire peut dès à présent faire appel à Patrick Mettler, avocat, en tant que suppléant et successeur potentiel. Comme vous le savez, le secrétariat a été réorganisé en profondeur. Les nouveaux locaux, situés Amthausgasse 28 et placés sous la direction de Mme Chiara Pizzera, offrent des bureaux et des postes de travail supplémentaires. La

SMCB peut ainsi se préparer aux futurs enjeux et remercie les délégués pour leur confiance. Les améliorations susmentionnées peuvent être appliquées en grande partie sans augmenter le budget.

Les cotisations des membres de catégorie 1 ayant été ajustées de CHF 80 il y a un an afin que les réductions accordées pour les données fournies restent inchangées (la cotisation annuelle peut ainsi être réduite de CHF 700 au maximum), il a été possible de ne pas modifier les cotisations établies pour les membres en 2023. Également sur la base des nouveaux statuts de la SMCB, la désignation des catégories de membres a toutefois été adaptée à la nomenclature des cotisations des membres de la FMH. En principe, personne ne devrait changer de catégorie en 2023 par rapport à 2022 en ce qui concerne le montant.



L'assemblée des délégués a décidé de nommer Esther Hilfiker et Rainer Felber comme coprésidents.

1. Approbation des comptes annuels 2022 (prise de connaissance du rapport de l'organe de contrôle)

À l'unanimité.

2. Décharge au comité cantonal pour l'exercice 2022

À l'unanimité.

3. Fixation des cotisations des membres pour 2023 (ancienne désignation entre parenthèses)

À l'unanimité.

Catégorie 01
Médecins praticiens
(membre indépendant, engageant sa responsabilité personnelle, avec autorisation de pratiquer)
CHF 1150

Catégorie 02
Médecins hospitaliers dirigeants
(membre salarié avec un statut de cadre)
CHF 600

Catégorie 03
Chefs de clinique exerçant à l'hôpital et spécialistes hospitaliers (membre salarié sans statut de cadre et ne se trouvant pas en formation postgrade)
CHF 400

Catégorie 04
Médecins en formation postgrade en vue de l'obtention d'un titre ou d'une spécialisation (membre en formation postgrade FMH)
CHF 300

Catégorie 05
Membre domicilié et exerçant à l'étranger (membre domicilié et exerçant à l'étranger)
CHF 150

Catégorie 06
Membre ne travaillant actuellement pas comme médecin (membre ne travaillant actuellement pas comme médecin)
CHF 150

Catégorie 07
Après cessation définitive de l'activité (par ex. en raison de l'âge) (membre honoraire après cessation définitive de l'activité)
gratuit

Catégorie 20 Membre exerçant en dehors du canton (activité principale et base FMH dans un autre canton)	CHF	180	Catégorie 04 Médecins en formation postgrade en vue de l'obtention d'un titre ou d'une spécialisation	CHF	50
Catégorie 21 Médecins hospitaliers dirigeants (base AMDHS) (membre salarié avec un statut de cadre [également membre de l'AMDHS])	CHF	500	Catégorie 05 Membre domicilié et exerçant à l'étranger	CHF	50
Nota bene: Les membres de la catégorie 01, qui retournent à temps un questionnaire évaluable dans le cadre de l'enquête permanente sur les coûts (RoKo), obtiennent une réduction de	CHF	300	5. Approbation de l'adaptation de la fonction de la présidence et vice-présidence		
Les membres de catégorie 01 qui font parvenir dans les temps les données de facturation obtiennent une réduction (supplémentaire) de	CHF	400	Dr méd. Esther Hilfiker (auparavant : présidente / désormais : coprésidente) Dr méd. Rainer Felber (auparavant : 1 ^{er} vice-président / désormais : coprésident) Dr méd. François Moll (auparavant : 2 ^e vice-président / désormais : vice-président)		
<i>Adopté avec 1 voix contre et 2 abstentions.</i>			<i>À l'unanimité, 1 abstention.</i>		
4. Compétence octroyée au comité cantonal d'exiger au besoin CHF 100 de chaque membre exerçant en libéral et CHF 50 de chaque membre salarié en vue d'alimenter le fonds dédié aux relations publiques			6. Budget		
<i>À l'unanimité, 2 abstentions.</i>			<i>À l'unanimité, 1 voix contre et 1 abstention.</i>		
Catégorie 01 Médecins praticiens	CHF	100	7. Vote de l'organe de révision		
Catégorie 02 Médecins hospitaliers dirigeants	CHF	100	Fiduria AG, Brückfeldstrasse 16, Case postale, 3001 Berne		
Catégorie 03 Chefs de clinique exerçant à l'hôpital et spécialistes hospitaliers	CHF	50	<i>À l'unanimité.</i>		
			8. Élection au comité cantonal (proposition de vote de l'ABV Bern Regio)		
			Dr méd. Gregor Kaczala, Berne		
			<i>À l'unanimité.</i>		

Rapport annuel 2022

Esther Hilfiker, présidente de la SMCB, revient sur l'année 2022, placée sous le signe d'une cohésion encore plus marquée au sein de la communauté des médecins suisses.

Texte : Dr méd. Esther Hilfiker

1.

Éditorial

À l'instar des dernières années, cette rétrospective annuelle débute malheureusement sur un sujet peu réjouissant. Personne ne s'y attendait, et pourtant c'est arrivé en 2022 : une guerre fait rage en Europe, avec de lourdes conséquences à l'échelle mondiale, qui touchent chacun d'entre nous. Après la pandémie de Covid, le monde vit une nouvelle crise. Les conditions heureusement stables dans notre pays renforcent l'espoir de voir le conflit s'achever bientôt.

Dans mon rapport annuel 2022, j'ai le plaisir de revenir à nouveau sur de nombreuses coopérations fructueuses. La cohésion s'est encore renforcée entre les médecins, afin de lutter contre la menace des mesures de maîtrise des coûts prises par le Conseil fédéral. Notre campagne « Médecins et patients – ensemble, les uns pour les autres » lancée en 2019 a été relayée dans tout le pays par de nombreuses sociétés cantonales de médecins et soutenue par la FMH. Nous nous engageons ensemble pour

un système de santé raisonnable. Au cours de l'année écoulée, nous avons également réussi à renforcer une nouvelle fois notre bonne collaboration avec les politiciennes et politiciens cantonaux, notamment lors de notre rencontre de mi-journée. Dans le domaine des formations postgrades concernant l'appréciation de l'aptitude à supporter la détention, nous avons pu mettre en place une coopération fructueuse, qui a fait ses preuves, avec la police cantonale de Berne. Nous avons fait la connaissance des futurs médecins à l'occasion du congrès de carrière medifuture. Nous avons beaucoup apprécié nos échanges étroits et constructifs avec la nouvelle médecin cantonale Barbara Grützmacher ; ensemble, nous cherchons des solutions pour aborder par exemple les problèmes qui résident dans le système d'urgence cantonal, et bien plus encore.

La situation liée au COVID-19 a heureusement pris une direction plus prometteuse pendant l'année écoulée. Après une nouvelle période compliquée au printemps 2022, les choses se sont stabilisées de manière plus durable en été. Pour la première fois, malgré un taux élevé de contaminations à la fin de l'été et en automne, les hôpitaux ne sont pas parvenus à leurs limites de prise en charge des personnes atteintes de COVID-19. Mais la pandémie n'est pas encore terminée. La prudence et la vigilance sont toujours de mise pour protéger les patientes et patients, ainsi que le personnel.

Vous, chers membres de la SMCB, nous avez encore accompagnés et soutenus cette année en nous témoignant votre confiance. Je vous en remercie de tout cœur.

2.

Politique de santé

Ensemble pour un système de santé raisonnable

En 2022, les plans politiques du Conseil fédéral et du Parlement étaient à nouveau concentrés sur de supposées « explosions des coûts ». Le problème de ces mesures proposées pour leur maîtrise : elles sont exclusivement axées sur les frais des prestations médicales, les besoins des patientes et patients en termes de prise en charge sont relégués au second plan. Les plans d'économies constituent donc une menace pour notre excellent système de santé.

VOUS POUVEZ
PAYER UNE PARTIE
DE L'OPÉRATION AVEC
VOS SUPERPOINTS



10M
12

Pendant l'année écoulée, notre campagne de la SMCB «Médecins et patients – ensemble, les uns pour les autres» a été relayée dans tout le pays, par plus de 20 sociétés cantonales de médecins, et également à l'échelle nationale grâce au soutien de la FMH. En particulier les cantons de la Suisse du Nord-Ouest, de la Suisse centrale et de la Suisse orientale, ainsi que la Société des médecins du canton de Zurich, se sont exprimés dans la presse avec des annonces politiques. Pendant l'été et au début de l'automne (jusqu'à la session d'automne des Conseils fédéraux), des annonces politiques sont parues chaque semaine dans la presse du dimanche en Suisse alémanique et romande. Je me réjouis de voir l'évolution de notre campagne lancée il y a trois ans, et j'espère que sous le slogan «Un système de santé raisonnable», elle sera perçue non seulement par les patientes et patients, mais aussi par l'ensemble de la population.

Procédures de consultation

Procédure de consultation CSSS-N au sens des exceptions à l'obligation d'avoir exercé pendant trois ans au sens de l'art. 37 al. 1 LAMal en cas d'offre de soins insuffisante constatée

Cette proposition répond au besoin d'action urgent dans les soins de base, la psychiatrie des enfants et adolescents et la psychothérapie des enfants et adolescents. Dans sa réponse à la procédure de consultation, la SMCB a souligné qu'elle saluait la garantie d'exceptions par les cantons *dans ces spécialités*. L'exception à l'obligation d'avoir exercé pendant trois ans dans un établissement fédéral de formation postgrade dans la spécialité concernée devrait aussi pouvoir être exceptionnellement garantie par le canton dans le cas où l'offre de soins est également insuffisante *dans une autre spécialité* de la même région.

Procédure de consultation au sens des modifications de l'OAMal et de l'OPAS : mesures concernant les médicaments

Cette proposition concerne des mesures purement économiques au profit des payeurs de primes en bonne santé, que nous avons fermement refusées en grande partie, mais systématiquement lorsqu'elles s'avéraient désavantageuses pour les patientes et patients. Les trois points principaux que nous critiquons :

1. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) essaie d'imposer par ordonnance un prétendu principe de réduction des coûts des médicaments. Ce principe ne repose toutefois sur aucune base légale, car la loi parle de soins de qualité à des prix aussi bas que possible, et pas de soins quelconques qui doivent coûter le moins cher possible.

2. Il convient toujours d'utiliser généralement les génériques ou biosimilaires disponibles au lieu des originaux. Cependant, la franchise à appliquer dans le cas contraire passe de 20% à 50% en l'absence de raisons médicales pour l'utilisation du princeps. Cette augmentation est disproportionnée et anti-sociale, car elle ne permettra plus qu'aux patientes et patients les plus riches de choisir librement leurs médicaments.
3. Des restrictions sont prévues pour les raisons médicales pouvant justifier exceptionnellement la remise sans franchise du princeps de meilleure qualité mais plus cher, non remplaçable à 100% par le générique ou le biosimilaire (l'OFSP rédigerait une «liste des exceptions à la substitution» après consultation de la Commission fédérale des médicaments CFM). Ces restrictions auraient des conséquences notables sur la qualité de la prise en charge des patientes et patients, et constitueraient une attente à leur liberté de soins.

Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal et OPAS) : transmission de données par les assureurs

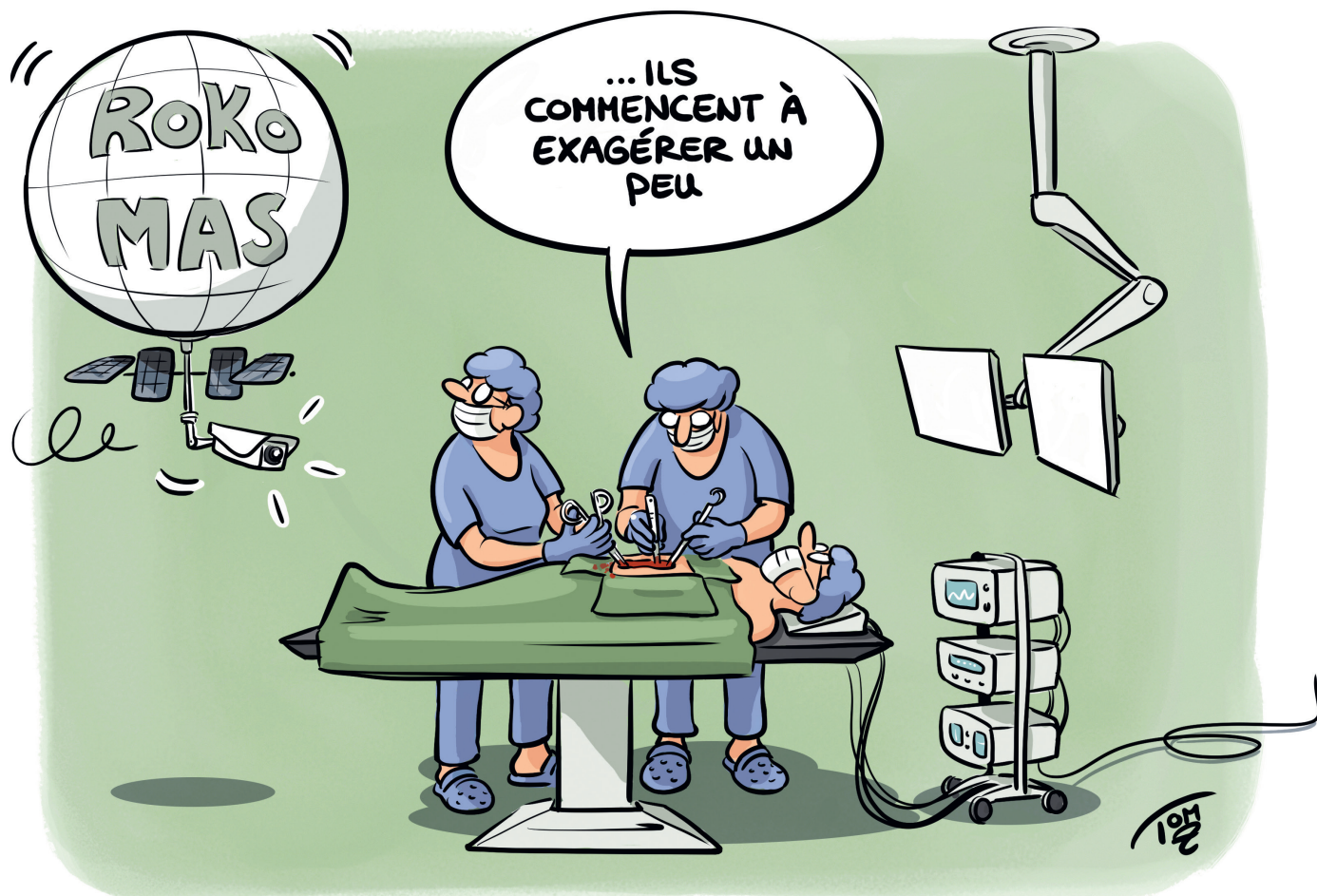
La révision provoque une concentration et une accumulation de données auprès de l'OFSP («cimetière de données»), contraire au principe de proportionnalité. Si les assureurs communiquent l'intégralité des données aux autorités, la confiance des patients risque de disparaître. Les données à fournir par les assureurs et les médecins doivent donc être limitées, ou celles-ci doivent être collectées à des fins clairement définies et exhaustives. À cela s'ajoute que les données du relevé MAS sont déjà disponibles auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Révision des directives médico-éthiques de l'ASSM «Collaboration des professions de la santé avec l'industrie»

Nous avons approuvé la proposition sur le fond. Elle reposait en grande partie sur les bases légales pertinentes, dont certaines sont nouvelles. Nous ne sommes toutefois pas d'accord avec les points sur lesquels l'ASSM allait au-delà de ces bases légales sans raison impérieuse. Il manque selon nous l'attitude libérale nécessaire et la prise en compte de l'aspect de la liberté économique. Nous considérons notamment la définition des conflits d'intérêts comme trop peu précise et incomplète.

Autres consultations ayant reçu une réponse :

- Consultation : rapport final et ordonnance du DFI sur les degrés de couverture
- Consultation des parties prenantes : protocole HTA sur le thème «folate testing»
- Modification de l'ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants (OASstup)
- Prise de position sur le «modèle du projet de soins anticipé»



- Procédure de consultation sur les exigences posées à l'intelligence artificielle du point de vue de la FMH
- Niveau cantonal: loi sur l'archivage – conservation d'archives psychiatriques de grande valeur historique
- Niveau cantonal: future évolution de la clinique universitaire de psychiatrie et psychothérapie aux Services psychiatriques universitaire de Berne, Université de Berne, Suisse

Soutien procédure EAE

Au cours de l'année écoulée, le comité de la SMCB a décidé d'assurer la protection juridique d'un membre visé par une procédure EAE injustifiée (garantie de paiement de CHF 10000). L'objectif est d'envoyer un signal en créant un précédent devant le tribunal fédéral.

TARDOC

Le 3 juin 2022, le Conseil fédéral a décidé de manière incompréhensible de rejeter une nouvelle fois le TARDOC. Le tarif TARMED, obsolète et en vigueur depuis 2004, reste ainsi en place. Le TARDOC a été révisé plusieurs fois au sens du Conseil fédéral, et une expertise juridique menée par le Dr éc. HSG Willy Oggier, économiste de la santé, et le Prof. Dr jur. Ueli

Kieser, expert en droit des assurances sociales, conclut que le TARDOC est un système nettement plus évolué que le tarif souhaité par santé-suisse et H+ pour les forfaits ambulatoires, et que le TARDOC regroupe toutes les prestations médicales du spectre ambulatoire.

Modèle de prescription de psychothérapie psychologique depuis le 1^{er} juillet 2022

Le nouveau modèle de prescription est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Il permet désormais aux psychothérapeutes psychologiques de facturer leurs prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). En amont du changement de système, la Dre méd. Christine Martin, Société bernoise de psychiatrie et psychothérapie (SBPP), a présenté un exposé concernant le transfert de l'ancien modèle de délégation dans le nouveau modèle de prescription, à l'occasion de notre conférence de la présidence élargie. Depuis, les premières expériences montrent que ce changement pose d'importantes difficultés à toutes les personnes concernées. La coordination entre les médecins de famille, les psychiatres et les psychologues doit être améliorée afin d'éviter au maximum les problèmes de prise en charge.

Charte de la FMH sur la santé des médecins

Après être passée en procédure de consultation en 2021, la charte de la FMH sur la santé des médecins a été approuvée lors de l'assemblée des délégués de la FMH en avril 2022. La SMCB se reconnaît dans les valeurs de cette charte et se dit prête à protéger la santé des médecins.

Livraison de données, enquête permanente sur les coûts (RoKo) et MAS

Les données de facturation saisies par les médecins, les données d'infrastructures des cabinets médicaux (et notamment en cas de hausse des loyers et des frais annexes) et le relevé MAS du Conseil fédéral de la statistique sont et demeurent des piliers importants pour les négociations avec le canton et les partenaires tarifaires. Les membres de la SMCB qui fournissent des données continuent donc d'être récompensés: les membres de catégorie 01 qui fournissent des données de facturation et participent à la RoKo bénéficient d'une réduction de CHF 400 et respectivement CHF 300 sur leur cotisation de membre (max. CHF 700).

3.

Organisation

Augmentation des cotisations régulières de membres

Le 17 mars 2022, l'assemblée des délégués a décidé d'augmenter les cotisations de membres de catégorie 1 de CHF 80, les faisant ainsi passer de CHF 1070 à CHF 1150. Pour la quatrième fois consécutive, la SMCB était dans le rouge en 2021. Cette augmentation avait déjà été abordée par le passé et s'est avérée particulièrement importante pendant l'année écoulée : nous avons fait face à des défis de taille, notamment avec la mise en place du pilotage des admissions. Par ailleurs, la SMCB a pu venir en aide à ses membres avec davantage de ressources financières. Par la fourniture de données (RoKo et données de facturation), les membres de catégorie 1 peuvent réduire leur cotisation à CHF 450. Même si c'est justement la hausse significative de ces réductions (notamment dans le contexte du relevé MAS) qui a provoqué les déficits susmentionnés dans les comptes annuels, l'importance d'une base de données solide pour la représentation des intérêts des médecins justifie le maintien de ces réductions.

Alimentation du fonds dédié aux relations publiques

À leur même assemblée du 17 mars 2022, les délégués ont à nouveau approuvé que le comité cantonal puisse demander CHF 100 aux membres praticiens et CHF 50 aux membres salariés pour alimenter le fonds dédié aux relations publiques en cas de besoin (pas automatiquement). Si les propositions politiques de maîtrise des coûts se retrouvent en difficulté, comme cela semble se profiler, la SMCB veut et doit être capable d'agir et de réagir, tant au niveau cantonal qu'au niveau national par le biais de la FMH.

Révision des statuts

Une révision des statuts de la SMCB a été décidée à l'unanimité lors de l'assemblée des délégués du 20 octobre 2022. La raison principale de cette révision réside dans la décision de révision des statuts de la FMH, prise par la Chambre médicale en mai 2022. Les

catégories de membres de la SMCB ont été harmonisées avec celles de la FMH. Les catégories se rapportent désormais à l'activité principale des membres, et non plus à l'autorisation de pratiquer. Par ailleurs, les statuts ont été adaptés à plusieurs niveaux à la pratique de longue date, et formulés dans un langage inclusif. Ainsi, la conférence des présidents se nomme désormais la conférence des présidences. La possibilité d'une coprésidence a également été mise en place. Les statuts sont entrés en vigueur au 01.01.2023.

Comité de la SMCB

Le 7 juin 2022, le comité a élu la Dre méd. Rahel Gasser comme représentante de l'ASMAC au comité cantonal de la SMCB. Elle prend la suite de la Dre méd. Anna Meister-Nygren.

Pendant l'année écoulée, nous avons proposé le Dr méd. Eduard Neuenschwander comme juge spécialisé (en plus des Dr méd. François Moll, Roland Brechbühler et Christian Gubler) pour le tribunal arbitral des assurances sociales, où il a été élu par le Grand Conseil.

Le 1^{er} novembre 2022, la nouvelle médecin cantonale Dre méd. Barbara Grützmacher est entrée en fonction à la suite de la Dre méd. Linda Nartey. Je la remercie pour sa coopération déjà très constructive, pragmatique et ciblée depuis l'automne de l'année écoulée, et me réjouis de nos futurs échanges.

À l'occasion de l'assemblée des délégués du 20 octobre 2022, le Dr méd. Jürg Fritsch, Thoune, a été élu au comité. Il succède au Dr méd. Rolf Grunder.

En outre, le Dr méd. Gabor Balas, Ostermundigen, est le nouveau délégué de la Chambre médicale. Il remplace le Dr méd. Beat Gafner. Je félicite ces deux membres pour leur élection et remercie de tout cœur Rolf Grunder et Beat Gafner pour le travail accompli !

Notre secrétariat a également vécu quelques changements au cours de l'année écoulée. Notre collaboratrice de longue date Marie-Therese Zurkinden a pris sa retraite au mois d'octobre, après un engagement remarquable de 40 ans au service de la SMCB. Eliane Zimmermann a repris sa place. Par ailleurs, Judith Dreier, responsable adjointe du secrétariat, nous a rejoints l'année dernière. Après mûre réflexion, la décision a été prise à l'automne d'interrompre de manière effective le contrat de direction du secrétariat résilié par forum|pr au 31 décembre 2022. À compter de 2023, la SMCB engage à nouveau directement la personne responsable du secrétariat (actuellement en



Lors de la traditionnelle rencontre de mi-journée de la SMCB destinée aux membres du Grand Conseil en septembre de l'année de référence, la présidente de la FMH Yvonne Gilli a mis en garde contre les conséquences de l'orientation du Conseil fédéral concernant la politique de santé et a montré comment des graphiques trompeurs suggèrent des «explosions de coûts».
(Photo: Béatrice Devènes)

poste: Barbara Frantzen Roth). Dans le cadre de cette réorganisation, le secrétariat a également changé d'emplacement. Dès le mois de décembre 2022, l'équipe a emménagé dans de nouveaux bureaux, nettement plus spacieux, situés Amtshausgasse 28 à Berne. Les effectifs du secrétariat devraient continuer à augmenter à l'avenir, car les associations professionnelles reçoivent de plus en plus de missions, notamment de la part du canton. Nous allons continuer à travailler avec forum|pr dans le domaine bien établi des relations publiques, du travail médiatique, de doc.be et de la gestion du site Internet. Depuis 2023, le PID de la SMCB est dirigé par Christine Chappuis à la place de Marco Tackenberg.

Statistiques des membres

Membres fin 2022: 4190
(année précédente: 4097)

Dont:

- Cat. 01 «Membre indépendant, engageant sa responsabilité personnelle, avec autorisation de pratiquer»: 2142 (année précédente: 2148)
- Cat. 02 «Membre salarié avec un statut de cadre»: 238 (année précédente: 228)
- Cat. 03 «Membre salarié sans statut de cadre et n'étant pas en formation postgrade»: 102 (année précédente: 102)

- Cat. 04 «Membre en formation postgrade de la FMH»: 12 (année précédente: 11)
- Cat. 05 «Membre domicilié et exerçant à l'étranger»: 12 (année précédente: 13)
- Cat. 06 «Membre ne travaillant actuellement pas comme médecin»: 49 (année précédente: 46)
- Cat. 07 «Membre honoraire après cessation définitive de l'activité»: 671 (année précédente: 575)
- Cat. 09 «Membre honoraire après 40 ans d'affiliation ordinaire à la FMH»: 634 (année précédente: 655)
- Cat. 20 «Membre résidant en dehors du canton»: 111 (année précédente: 97)
- Cat. 21 «Membre salarié avec un statut de cadre» (base AMDHS): 103 (année précédente: 102)

Autres catégories: 116

Remarque importante: à partir de 2023, la dénomination des catégories des membres de la SMCB est adaptée aux catégories de membres de la FMH.

En mémoire de Daniel Marth

Nous avons reçu une triste nouvelle à la fin de l'année: le docteur Daniel Marth est décédé soudainement le 8 novembre 2022. Il avait 67 ans. Avec lui, nous avons perdu un membre



Le docteur Daniel Marth est décédé soudainement le 8 novembre 2022. Il avait 67 ans. Avec lui, nous avons perdu un membre de longue date de notre comité cantonal, très apprécié et méritant. (Photo: mise à dispo.)

de longue date de notre comité cantonal, très apprécié et méritant. Daniel Marth était une personne calme et sensible. Il était toujours à l'écoute de nos doléances, constamment prêt à aider et à s'engager. Nous sommes profondément peiné que notre cher collègue du Comité nous ait été arraché dans la fleur de l'âge. Il laisse aussi un grand vide au sein de la SMCB. Nous garderons de Daniel Marth un souvenir empreint de reconnaissance.

4.

Réseaux/ lobbying

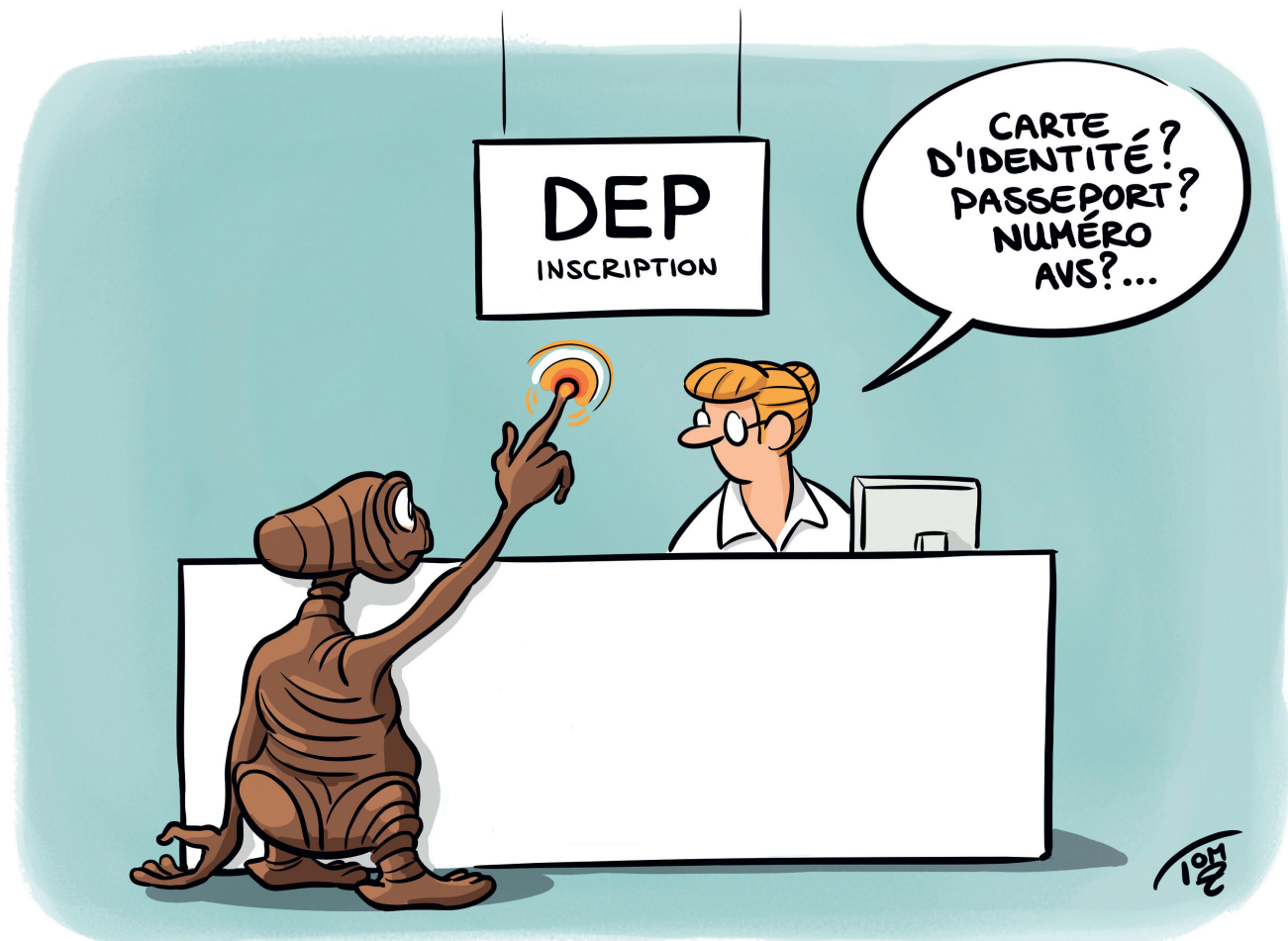
Rencontres de mi-journée destinées aux membres du Grand Conseil

Au mois de septembre de l'année dernière, nous avons organisé notre traditionnelle rencontre de mi-journée destinée aux membres du Grand Conseil sur le thème «Ensemble pour un système de santé raisonnable». Yvonne Gilli, présidente de la FMH, était invitée

comme intervenante. Elle a averti des conséquences de l'orientation du Conseil fédéral et a pointé du doigt la politique menée, consistant à laisser croire à des «explosions des coûts» avec des graphiques fallacieux. Mme Gilli plaide pour une approche nuancée : les primes ont certes augmenté au cours des dernières années, mais les revenus des ménages également. En moyenne, les ménages peuvent aujourd'hui mettre plus d'argent de côté qu'il y a 20 ans. Pour Mme Gilli, ce n'est pas à cela que ressemble une explosion des coûts.

Medifuture

Le 5 novembre 2022, plus de 400 futurs et jeunes médecins se sont rendus au congrès de carrière medifuture pour se renseigner sur leurs possibilités de carrière. La SMCB était également présente avec son stand, où elle hébergeait l'Institut bernois de médecine de famille (BIHAM) et le TrustCenter des médecins PonteNova. Outre les précieux éclairages apportés sur la diversité de la médecine de famille, nous voulons aussi que nos jeunes collègues comprennent rapidement l'importance d'une collecte de données effectuée par les médecins. Même si le nouveau format du congrès éloigne quelque peu le flux de visiteurs des exposants, la demande des intéressés reste heureusement au même niveau.



Les soins intégrés dans l'arc jurassien

À l'automne de l'année écoulée, la SMCB a suivi avec intérêt l'annonce du nouveau système de soins intégrés «Réseau de l'Arc» dans le Jura bernois. Suivant le modèle californien, ce système doit permettre d'obtenir toutes les prestations de santé auprès d'une seule et même entité. Comme je l'avais déjà souligné dans mon éditorial du doc.be 1/23, la SMCB peut soutenir en principe les projets innovants, à condition que la qualité et la prise en charge des patients soient garanties.

La SMCB dans les médias

Au cours de l'année écoulée, la SMCB a fait son apparition dans les médias suivants: au début de l'année, dans les journaux des éditions Tamedia (et notamment le «Bund» et le «Tagesanzeiger»), nous avons mis en garde contre le comportement irresponsable qui consiste à contracter volontairement le COVID-19 afin d'obtenir le certificat Covid (16 janvier 2022). En parallèle, nous avons pris position dans le «Bund» au sujet d'un cabinet médical bernois qui refuse de pratiquer la vaccination contre le COVID-19. Le 21 février 2022, dans le «Bieler Tagblatt», nous avons procédé avec le BIHAM à une estimation de la pénurie de médecins de famille dans la région du Seeland, et renvoyé à l'étude

Workforce de Berne 2020–2025. Nous avons également présenté l'étude CMA du BIHAM dans le «Bieler Tagblatt» et dans le «Bund», où Adrian Göldlin, membre de la SMCB, a été cité le 2 août 2022 avec son cabinet comme exemple de collaboration réussie avec une CMA – recevant de nombreux échos positifs. Enfin, nous avons pu répondre à BärnToday à l'automne de l'année écoulée, au sujet du risque ou non de maladies lorsque le chauffage est baissé au bureau. (non, le froid seul ne provoque pas de rhume.)

5.

Tâches/projets

IG-BeHealth/DEP

Le dossier électronique du patient (DEP) reste un sujet d'actualité brûlant! Le DEP doit être introduit progressivement en Suisse depuis 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les nouveaux cabinets médicaux de Suisse sont tenus d'adhérer à une communauté ou une communauté de référence (c'est-à-dire un lieu d'archivage

décentralisé pour les informations sauvegardées dans le DEP). L'attestation d'adhésion constitue la base de l'admission pour adresser les factures à l'AOS et doit être envoyée au canton. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) l'examine et remet l'autorisation sous la forme d'une décision susceptible de recours.

Le 7 avril 2022, le Conseil fédéral a lancé une révision complète de la loi fédérale sur le DEP et décidé que tous les professionnels de santé exerçant en ambulatoire devaient être obligés de tenir un DEP. Mais la Confédération n'a pas encore avancé au sujet du DEP. Nous avons toujours des réserves en ce qui concerne l'évolution du DEP sous sa forme actuelle. Trop de questions qui touchent directement les médecins ne sont pas résolues. La condition essentielle à la mise en place du DEP est l'identité électronique (E-ID), rejetée par la population. Les patients doivent pouvoir être identifiés par voie électronique, sans quoi les projets des politiciens ne pourront guère être appliqués. Par ailleurs, trop peu de médecins sont actuellement représentés dans les différents organes d'eHealth Suisse, le centre de compétences et de coordination de la Confédération et des cantons.

L'ancien président de la SMCB Beat Gafner travaille avec attention et compétence sur le dossier DEP et tient régulièrement des exposés à nos conférences des présidences au sujet des

dernières évolutions et de leurs conséquences pour les médecins. Lui et le vice-président Rainer Felber observent le paysage du DEP et la numérisation d'un œil attentif, et je les en remercie tous les deux de tout cœur.

Assistanat au cabinet médical

La période de quatre ans du programme d'assistanat au cabinet médical du canton de Berne devait expirer à la fin de l'année 2022. La SMCB, le BIHAM et l'association des médecins de famille et de l'enfance bernois (VBHK) ont largement contribué à ce que le Conseil d'État demande au Grand Conseil de prolonger non seulement le programme, mais aussi de le faire évoluer. Nous avons pu nous reposer pour cela sur l'étude Workforce de Berne 2020–2025, qui met clairement en évidence la pénurie de médecins de famille. La demande du Conseil d'État comprend une augmentation de CHF 281 000.– par an; rapportée aux quatre ans du programme, cette somme correspond à une extension de plus d'1 million de CHF. Les médecins jouent aussi un rôle dans cette évolution: les maîtres de stages prennent en charge une part plus importante des coûts salariaux, notamment pour les 10 postes supplémentaires d'assistanat au cabinet médical.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, début de la nouvelle période de financement du programme d'assistanat au cabinet médical, la SMCB est représentée par le Dr méd. Samuel Leuenberger au comité en charge du programme. Il succède au vice-président Rainer Felber, qui a participé à sa création. Je remercie Rainer pour l'accompagnement pendant toutes ces années et pour avoir accompli un travail inestimable dans le programme d'assistanat au cabinet médical.

Service médical d'urgence ambulatoire

Lors de l'année écoulée, le service médical d'urgence ambulatoire du canton de Berne a fait une nouvelle fois l'objet de débats animés au sein de plusieurs de nos organes. En 2017, après une analyse détaillée, la décision avait été prise de laisser en principe la responsabilité du service d'urgence entre les mains des cercles médicaux. Différentes solutions sont donc actuellement appliquées dans les différents cercles, et chacune apporte son lot de difficultés. Le service «Mobile Ärzte» ayant été résilié dans différentes régions pendant l'année, il a une nouvelle fois fallu trouver rapidement une solution locale pour la réorganisation du service d'urgence.

Nous sommes également familiers des problèmes liés aux nouveaux modèles d'habitat

et de vie des médecins, difficilement conciliables avec le service d'urgence. Des réformes structurelles s'imposent. Nous avons donc mené des échanges étroits avec le canton au cours de l'année écoulée pour discuter de diverses approches et projets pilotes; nous sommes actuellement en train de les améliorer. MEDPHONE, la centrale d'appels d'urgence des médecins, constitue un pilier du service d'urgence et du tri.

Quelle que soit la prochaine solution pour le service d'urgence, nous tenons à ce que les volontaires puissent continuer à assurer le service d'urgence inscrit dans la loi sur la santé. Les médecins de famille possèdent des connaissances spécialisées vastes et approfondies, qui leur permettent de fournir un service d'urgence de qualité. Notre mission principale consiste à prendre en charge les patients, et ce sont les médecins de famille qui sont les plus proches d'eux. Si les médecins sont là pour les patients, ils ont de bonnes chances de voir les patients prendre position pour eux aux moments cruciaux. Et justement dans les enjeux politiques!

Étude CMA

L'étude «Comparaison de cabinets avec et sans coordinatrices et coordinateurs en médecine ambulatoire (CMA) dans la prise en charge de patients atteints de diabète de type 2», lancée en 2017 par le BIHAM après la journée de réflexion de la SMCB et soutenue par un large public, a fait beaucoup de vagues – et c'est une bonne nouvelle. L'étude a été approuvée par Swiss Medical Weekly et l'association VBHK a récompensé l'article d'Anna-Katharina Ansorg (BIHAM) avec son prix destiné à la relève. L'étude a eu lieu sous la direction de Sven Streit; Rainer Felber et moi-même en étions coauteurs.

Les résultats de l'étude ont été publiés presque en même temps, fin juin 2022, sur différents canaux scientifiques et politiques (professionnels) dans toute la Suisse (Swiss Medical Weekly, Bulletin des médecins suisses BMS, doc.be). Une vidéo a également été tournée à ce sujet et la SMCB a envoyé un communiqué de presse le 24 juin.

Les résultats de l'étude CMA se font également entendre au-delà des frontières du canton. Les voix demandant des positions tarifaires CMA (prestations non médicales) dans le tarif médical sont plus fortes que jamais; la FMH les a intégrées depuis longtemps aux négociations sur le TARDOC. Même le Conseil fédéral a souligné, dans un rapport sur la mise en place de l'examen spécialisé pour les coordinatrices et coordinateurs en médecine



Après le grand succès des premières éditions en 2019, la SMCB a proposé à l'automne 2022 trois nouvelles dates de formation continue avec la police cantonale et la Dre méd. Bidisha Chatterjee, médecin (de prison) expérimentée. (Photo: Keystone)

ambulatoire, que la formation postgrade de CMA répondait aux attentes des médecins. Le rapport cite également l'estimation de l'étude du BIHAM (rendue possible grâce à la SMCB et deux grandes caisses d'assurance maladie) et mentionne que le fait d'engager des CMA dans les cabinets médicaux peut contribuer au maintien de la qualité des soins.

Rainer Felber et moi-même nous réjouissons particulièrement de cette action bien concertée et du succès de ce projet reposant sur une large base, car il s'agit d'un exemple d'interprofessionnalité mise en pratique – et, comme je souhaite le souligner une nouvelle fois, du résultat direct de la journée de réflexion de la SMCB.

Atelier SMCB, FMH, Obsan pour la recherche sur les services de santé

L'atelier pour la recherche sur les services de santé organisé par la SMCB, la FMH, le BIHAM et l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) s'est tenu le 14 février 2022 sous la forme d'une conférence Zoom. Le but de cet atelier était de comparer et de plausibiliser les résultats de l'enquête de la SMCB sur les services de santé, de la nouvelle méthode de l'Obsan pour recenser la densité de l'offre de soins et l'étude Workforce de Berne 2020–2025 du BIHAM. Cette rencontre fut très constructive et le projet sera poursuivi,

notamment en ce qui concerne une collecte de données efficace comme base pour le pilotage des admissions. D'éventuelles publications à ce sujet sont en cours de discussion. La médecin cantonale Barbara Grützmacher a également proposé la collaboration nécessaire de la part du canton, pour qu'il soit possible de s'appuyer ensemble sur des données fiables.

Projet pilote dans le domaine de la télémédecine

Au début de l'année écoulée, nous avons lancé le projet de dresser un bilan de la situation de la télémédecine dans le canton de Berne. En collaboration avec le Prof. Dr méd. Thomas Sauter (clinique universitaire de médecine d'urgence), qui occupe la première chaire de télémédecine dans l'espace germanophone, les médecins bernois vont être interrogés au sujet de leurs besoins concernant la prise en charge télé-médicale.

Les membres de la SMCB (généralistes et psychiatres) seront consultés via l'outil de l'enquête sur les services de santé. Des patientes et patients de la clinique universitaire de médecine d'urgence, mais aussi de cabinets de médecine de famille et d'un centre de télémédecine, seront ensuite également interrogés à ce sujet. Une demande de cofinancement a été envoyée à une fondation. Un courrier de soutien de la BIHAM, par le Prof. Dr méd.

Aristomenis Exadaktylos et le BIHAM, a déjà été rédigé. Rainer Felber représente la SMCB au sein de l'équipe du projet. Sur la base de ces sondages, un projet pilote dans le domaine de la télémédecine doit ensuite être lancé dans le canton de Berne.

Les avis des médecins sont divisés en ce qui concerne les offres de télémédecine. Ce projet clé d'interrogation des membres est donc important pour dresser le bilan de la situation. Nous verrons alors quels niveaux nécessitent du soutien et des investissements. Cet état des lieux nous aidera également à faire part de nos besoins aux politiciens et politiciennes.

6.

Formation

BETAKLI

La prochaine édition des traditionnelles journées bernoises de la clinique (BETAKLI) se tiendra du 23 au 26 octobre 2024. L'interruption du rythme habituel de 3 ans (les dernières BETAKLI ont eu lieu en 2017) est due à la pandémie d'une part (annulation en 2020), et d'autre part aux vastes projets de construction et de déménagement prévus.

Événement de formation continue sur l'appréciation de l'aptitude à supporter la détention

Après le grand succès des premières éditions en 2019, nous avons proposé à l'automne 2022 trois nouvelles dates de formation continue sur l'appréciation de l'aptitude à supporter la détention, avec la police cantonale et la Dre méd. Bidisha Chatterjee, médecin (de prison) expérimentée. L'un des événements s'est tenu au poste de police de Berne, les deux autres (dont un en français) au commissariat de Bienna. Comme en 2019, ces formations étaient ouvertes à tous les médecins intéressés dans le canton de Berne, mais s'adressaient en premier lieu à ceux qui participent au service médical d'urgence ambulatoire. Cette formation n'est pas obligatoire pour pouvoir réaliser une appréciation de l'aptitude à supporter la détention. Les retours positifs sur les formations nous motivent à organiser à nouveau des événements à ce sujet l'année prochaine. Nous sommes ravis d'avoir vu le projet pilote, mené

avec la police cantonale et ayant expiré à la fin de l'année, déboucher sur une collaboration définitive.

7.

Merci beaucoup!

Je souhaite remercier ici une nouvelle fois tous ceux qui se sont engagés au cours de l'année dernière pour les intérêts de la SMCB, que ce soit à l'échelle locale, cantonale ou nationale. Un grand merci aux deux vice-présidents, Rainer Felber et François Moll, qui me soutiennent efficacement, et ce presque tous les jours. Je remercie également de tout cœur notre secrétaire, Thomas Eichenberger, maestro national des enjeux juridiques dans le domaine de la santé, qui se tient aux côtés de la SMCB avec ses conseils compétents et ses actions engagées. Lui aussi a accompli un travail de titan dans la réorganisation du secrétariat! Avec leur grande empathie et leur engagement inépuisable, le couple de médiateurs Helene et Beat Baur résolvent les conflits entre les médecins et les patientes et patients: leur travail revêt une valeur inestimable pour la SMCB! Et merci beaucoup à toute l'équipe du secrétariat, qui se tient chaque jour à la disposition de nos membres. Comme mentionné au point 3, Barbara Frantzen Roth, responsable du secrétariat, nous a quittés à la fin de l'année écoulée. Je la remercie également pour son engagement et lui souhaite le meilleur pour l'avenir. Marco Tackenberg, responsable du service de presse et d'information, s'est fixé de nouvelles priorités et a annoncé sa démission fin 2022. Je le remercie de tout cœur, ainsi que son équipe, pour leur soutien professionnel de longue date, et me réjouis de notre future collaboration avec Christine Chappuis.



Haben Sie noch Luft nach oben?

Ihre Optimiererin für die Praxisorganisation

Die Ärztekasse unterstützt und berät Sie bei der Organisation der Arbeitsabläufe und der Qualitätssicherung. Von der Terminplanung, über die Dokumentation bis hin zur Leistungserfassung und Abrechnung.



Weitere Infos und Angebote auf aerztekasse.ch



Ä RZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

La SMCB est sur Twitter et LinkedIn. Suivez-nous !

Nous y publions des communiqués de presse, nous y dévoilons des extraits de doc.be, nous parlons en direct des événements de la SMCB et nous renvoyons à des articles de presse faisant intervenir des cadres de la SMCB. Nous partageons également des commentaires et des contenus d'organisations professionnelles apparentées.

Suivez-nous sur Twitter et LinkedIn en scannant les codes QR ci-dessous.

LinkedIn



Twitter



Kompetenz für Ihre Praxis.

 **medics**
schnell. exakt. praxisnah.

Rapport annuel 2022 de l'organe de médiation de la Société des méde- cins du canton de Berne

Bilan du couple de médiateurs de la SMCB, les docteurs Helene et Beat Baur, sur l'exercice 2022.

Texte : Dres. med Helene und Beat Baur

En 2022, nous avons traité 102 demandes, qui ont toutes pu être clôturées avant le 31 décembre. Ce chiffre correspond à une augmentation de 11 demandes par rapport aux 91 de 2021.

Comme l'année dernière, nous avons reçu plus de femmes que d'hommes : 61 femmes et 41 hommes en 2022, contre 57 femmes et 34 hommes en 2021.

Notre mission principale consistait à trouver des solutions à l'amiable dans les situations de conflits ou en cas de problèmes de communication entre médecin et patient : 42 demandes concernaient des cas ayant conduit à des malentendus ou à des interprétations erronées ou à une insatisfaction vis-à-vis du traitement médical. Dans 10 de ces 42 cas, il s'agissait d'un cabinet de psychiatrie.

Le nombre de réclamations comptables a légèrement baissé : elles représentaient 19 des 102 demandes, contre 24 sur 91 demandes en 2021, ce qui correspond à un recul de 7,4%. Les difficultés principales résident toujours dans l'interprétation des positions du TARMED, leur cumul dans la facture ou le fait que les médecins ne soient pas enclins à expliquer aux patients les listes figurant dans leurs factures.

Les 41 demandes restantes se répartissent entre des questions concernant la confidentialité, la vaccination, des renseignements juridiques et des problèmes liés à la remise des dossiers de patients – l'année dernière, ce dernier aspect concernait principalement les cabinets de psychiatrie.

Depuis 2021, la plupart des demandeurs envoient leurs requêtes par e-mail et veulent savoir par e-mail également ou par téléphone que celles-ci sont traitées. Cette tendance se maintient et se poursuit.

Nous remercions tout particulièrement le secrétariat de la Amthausgasse 28, qui a répondu avec beaucoup de compétence aux appels téléphoniques et nous a aidés à fournir des réponses, ainsi que le Dr jur. Thomas Eichenberger, intercesseur, pour son aide concernant les questions juridiques.

« Le seuil d'inhibition semble avoir été largement abaissé »

Sous la direction de Corina Salis Gross, l'Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions (ISGF) étudie actuellement la consommation simultanée d'alcool et de médicaments sur ordonnance chez les jeunes. Dans cet entretien avec doc.be, Mme Salis Gross évoque la facilité de se procurer ces médicaments et les possibilités d'améliorer la sensibilisation des médecins.

Interview : Nicolas Felber, collaborateur médias imprimés SMCB
Photo : mise à dispo.

Dre Salis Gross, ce qui ressort actuellement le plus de votre étude, c'est le fait que les médicaments tels que les benzodiazépines sont activement utilisés parmi les 14-20 ans, et consommés en même temps que d'autres substances. Pensez-vous que la population soit consciente de l'ampleur du problème que présente la consommation de médicaments soumis à ordonnance ?

Dans le cadre de l'étude, nous avons sondé des jeunes en ligne et organisé avec eux des groupes de discussion et des entretiens informels. Nous n'avons donc pas parlé directement avec la population. Par conséquent, je ne peux que vous donner mes propres impressions. Depuis que nous avons lancé le projet, en 2019, j'ai constaté que les parents aussi y sont sensibles et se montrent très intéressés par des informations sur la culture de la consommation chez la jeunesse d'aujourd'hui. Certains n'en ont strictement aucune idée et tombent des

nues quand on leur explique que les médicaments sont un objet de consommation. La plupart, en revanche, sont conscients de la consommation parfois excessive d'alcool dans le milieu de la nuit chez les jeunes. Mais beaucoup ne savent pas que le fait de mélanger plusieurs substances avant même de « sortir » est un phénomène croissant.

La grande question liée aux médicaments sur ordonnance reste bien sûr de savoir où les jeunes se les procurent.

La plupart de ces médicaments sont fournis par des dealers. Malheureusement, la manière dont l'étude a été opérée n'a pas permis de procéder à une caractérisation des typologies de dealers. Au cours des entretiens et en consultant des micro-trottoirs de divers médias, nous avons constaté qu'il ne s'agissait généralement pas de « grands criminels » comme on pourrait se les imaginer. Ce sont souvent des jeunes du même âge, qui se font prescrire les médicaments (comme la Ritaline ou le Xanax) pour des problèmes psychiques ou psycho-sociaux, n'en consomment qu'une partie et vendent le reste. Ces transactions menées entre camarades pour gagner un peu d'argent représentent

probablement une part bien plus importante des ventes que celles réalisées par les dealers dont c'est pour ainsi dire le « métier ».

Quelles sont les autres sources ? Le darknet joue-t-il aussi un rôle ?

Certains jeunes interrogés ont indiqué se servir dans l'armoire à pharmacie chez eux, tandis que d'autres volent les médicaments de leurs grands-parents. Dans ces situations également, les médicaments dérobés sont ensuite vendus ou distribués dans le cercle d'amis, comme c'est le cas pour les jeunes qui se font prescrire ces médicaments. Il y a aussi le darknet. Cependant, les jeunes qui s'y fournissent sont généralement de très gros consommateurs ou exercent une activité lucrative avec ces substances. C'est le petit dealer qui agit à titre personnel qui doit nous préoccuper le plus. En effet, c'est ici que nous sommes le plus à même d'agir, en tant que médecins également.

« C'est le petit dealer qui agit à titre personnel qui doit nous préoccuper le plus. »

Comment peut-on sensibiliser les médecins ?

L'un des problèmes réside dans le fait que parfois, on se fait prescrire ou remettre de très grosses boîtes de médicaments. Il m'est arrivé, par exemple, de discuter avec des jeunes qui reçoivent régulièrement des boîtes de benzodiazépines, de Xanax, vendus par 100 en pharmacie, et sans surveillance. Bien sûr, nous avons aussi reçu des retours de médecins, principalement de psychiatres ou de praticiens en établissements psychiatriques, qui affirment ne pas agir de la sorte. Mais souvent, ce sont des spécialistes ayant suivi des formations supplémentaires qui connaissent les risques de réutilisation et de redistribution de ces médicaments à d'autres fins, et qui savent à quel point un contrôle strict est important. Un médecin de famille ne possède pas forcément cette expérience approfondie de la réutilisation et de la redistribution de ces médicaments, et pourrait être sensibilisé ou formé à ce sujet.

Comment organiseriez-vous cette sensibilisation ?

Je ne sais pas de quelles possibilités dispose la SMCB, mais on pourrait par exemple organiser une intervention lors d'un cercle de qualité. Les médecins doivent recevoir des crédits de formation postgrade à ce sujet,

car cela les motive. La pression temporelle est telle, et surtout pour les médecins de famille, qu'il est compliqué de suivre des formations ou d'accompagner correctement la médication. Une surveillance ciblée devrait pouvoir être facturée à hauteur du travail fourni. Une autre option serait d'encourager la prise de conscience lors des grands événements destinés aux médecins, au moins de sorte à informer sur les médicaments faisant souvent l'objet d'un usage abusif. La consommation de médicaments soumis à ordonnance est un phénomène bien plus fréquent qu'on ne le pense. Ce n'est pas quelque chose qu'on trouve seulement chez les jeunes « perdus ».

Comment les médecins peuvent-ils se rendre plus accessibles pour les jeunes concernés ?

Nous leur avons demandé explicitement. Ils répondent qu'ils osent rarement dire toute la vérité. Les médecins doivent donc investir au maximum dans la communication. Il faut laisser de la place à l'honnêteté. Il est important d'assurer que rien ne sortira de la salle de consultation ou que rien ne sera répété aux parents. Il faut s'adresser aux jeunes de manière à leur faire comprendre qu'ils sont pris au sérieux. Attention à éviter le paternalisme, l'apitoiement ou la dépréciation. Aujourd'hui, de nombreux jeunes concernés par cette consommation consultent des professionnels, car ils sont très souvent touchés par des crises d'angoisse et de panique. Mais ils n'apprennent plus à y faire face autrement, parce que les médicaments les « éteignent » et que lorsqu'ils arrêtent ces substances, leurs crises reviennent encore plus fort par effet de rebond. Le sujet est complexe. Le médecin ne prescrit les médicaments que lorsqu'il constate la présence de symptômes. Bien sûr, il peut arriver que certains jeunes mentent pour se faire prescrire les médicaments et les vendre après. Mais beaucoup ont de réels problèmes, et il faut leur montrer comment y faire face autrement. Il existe ici deux approches : réduire le volume de médicaments et proposer un accompagnement psychiatrique ou psychologique. Les médecins de famille occupent une place importante d'intermédiaire, et doivent donc être formés au mieux en ce sens. Il faudrait se rendre compte que le traitement et l'accompagnement des personnes concernées peuvent se faire à l'échelle disciplinaire.

Vous parlez de réduire le volume de médication : selon vous, la quantité de médicaments prescrite pose-t-elle problème ?

Nous avons demandé à certains de nos interlocuteurs combien de personnes dans leur classe prenaient des médicaments prescrits par le médecin. Il y en a dans

toutes les classes, l'une d'entre elles en comptait même six ! Les antidépresseurs, la Ritaline, etc., sont presque devenus normaux. Cette génération est extrêmement habituée à la consommation de médicaments. À mon avis, et je l'ai aussi entendu lors des entretiens, la Ritaline joue un rôle majeur.

Pensez-vous que la Ritaline soit prescrite trop souvent ?

Je ne sais pas. Je ne suis pas médecin. Je constate simplement que beaucoup d'enfants vivent sous Ritaline, par exemple. De nombreux adolescents avec qui nous sommes encore en contact s'en font toujours prescrire, mais refusent d'en prendre, car ils ont l'impression d'être dans un «tunnel» et de perdre leur rapport à eux-mêmes. Ils veulent donc arrêter le traitement ou l'arrêtent tout simplement sans suivi médical, éventuellement parce qu'ils ne veulent pas que leurs parents l'apprennent. Toute la consommation de médicaments est très répandue parmi cette génération. On pourrait dire que l'on a assisté à un changement de culture : dès que l'on est enfant, on s'habitue à ce que beaucoup de gens prennent des médicaments. Soit les enfants eux-mêmes, soit leurs camarades de classe ou de la crèche. Ce phénomène débute chez les plus jeunes. Je ne sais pas si cela est justifié, c'est aux médecins de le dire. C'est juste quelque chose que l'on remarque clairement et qui pourrait aussi expliquer, selon moi, pourquoi les adolescents consomment des médicaments pour se droguer ou pour les mélanger avec d'autres substances. Le seuil d'inhibition semble avoir été largement abaissé.

« De nos jours, il y a dans chaque classe des enfants qui prennent des médicaments prescrits par le médecin. »

Pensez-vous que la remise de ces médicaments par les médecins de famille ou les psychiatres devrait être plus encadrée ?

Au moins un porte-parole de la caisse d'assurance maladie Helsana demande des critères mieux définis dans les médias. Selon ses extrapolations, des dizaines de milliers de jeunes âgés de moins de 26 ans se font prescrire des benzodiazépines chaque année. Les directives ont déjà été renforcées autour du sirop pour la toux, aussi utilisé comme une drogue. Je ne peux pas évaluer la situation, mais selon moi, les médicaments sont simplement très répandus et extrêmement faciles à obtenir. Peut-être arrive-t-il qu'ils soient délivrés de manière disproportionnée, par manque de soins psychiatriques et psychologiques. De nombreux jeunes sont en souffrance, le stress scolaire est un sujet brûlant, et c'est aussi pour cela qu'ils sont de plus en plus à recourir aux médicaments. Selon notre enquête, cette consommation est avant tout récréative, mais la deuxième raison invoquée est la régulation de l'humeur, donc l'automédication.

Peut-on conclure en disant que l'«accompagnement» des jeunes est un point essentiel ?

Oui. Dans l'idéal, il faudrait repérer les jeunes à risques dès le cabinet médical ou la pharmacie et leur proposer un accompagnement adapté. Souvent, même si on les repère, on manque de temps pour les accompagner comme il se doit. Il faut des solutions.

doc.be communiquera les résultats obtenus après la publication de l'étude.



Dre phil.hist. Corina Salis Gross

Corina Salis Gross a étudié l'ethnologie, la psychologie et l'anthropologie culturelle à l'Université de Zurich. En 1998, elle a achevé sa thèse portant sur le thème « La mort contagieuse. Une étude ethnologique sur les décès en maison de retraite » à l'Institut d'ethnologie de l'Université. Depuis octobre 2005, elle est directrice de recherche à l'Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions.

Félicitations de la SMCB

À l'occasion de la remise des diplômes, Anna Zentner et Eva Angehrn ont chacune reçu le prix de la SMCB d'une valeur de CHF 1500.– pour leurs excellents résultats au cursus de médecine 2022 de l'Université de Berne. Félicitations à elles pour cette performance exceptionnelle !

Texte : Nicole Weber, Service de presse et d'information (PID)

Photo : Adrian Moser

CS (clinical skills – examen fédéral pratique): Anna Zentner, qui a également achevé son doctorat avec succès en même temps que son diplôme, a grandi dans le canton de Glaris où elle est allée au gymnase, avant d'opter pour des études de médecine à Berne. Elle souhaite se spécialiser dans la chirurgie de la main, mais ne rêve pas encore d'un métier concret: «Je voudrais faire un travail qui me fait plaisir et me permet de m'épanouir.» Avec son prix, elle va probablement s'acheter de nouveaux skis de randonnée. Car, comme elle le dit en riant, «les lunettes-loupes peuvent attendre.»

CK (clinical knowledge – examen fédéral écrit): Eva Angehrn vient de Köniz, près de Berne. Elle ne sait pas vraiment en quoi elle veut se spécialiser. «Je vais certainement passer le diplôme de spécialiste en médecine interne, puis je pourrais envisager une spécialisation en rhumatologie, néphrologie ou neurologie.» Une fois qu'elle aura terminé sa période d'assistantat à Interlaken, elle voudrait postuler à la clinique de médecine interne générale à l'Hôpital de l'Île et tenter différentes rotations. Elle s'intéresse aussi à la recherche. Elle compte profiter du prix pour voyager – «et bien sûr, pour offrir un dîner à mes parents qui m'ont toujours soutenue pendant mes études.»

Les deux lauréates Eva Angehrn (g) et Anna Zentner (d), avec la présidente de la SMCB Esther Hilfiker lors de la remise de diplômes de la faculté de médecine de Berne.



Calendrier 2023**Société des Médecins
du Canton de Berne**

24 mai**PME bernoises, assemblée
printanière ordinaire des
délégués**

08 juin**FMH Chambre médicale**

15 juin**Assemblée des délégués
de la SMCB, après-midi –
date alternative**

22 juin**Conférence élargie des
présidents (présidents des
associations du canton et des
sociétés spécialisées) de la
SMCB, après-midi**

22 juin**Assemblées des associations
du canton, dans tout le canton**

14 septembre**Conférence des présidents
ou conférence élargie des
présidents (présidents des
associations du canton et des
sociétés spécialisées) de la
SMCB – date alternative**

18 octobre**PME bernoises, assemblée
autumnale ordinaire des
délégués**

19 octobre**Assemblée des délégués de la
SMCB, après-midi**

09 novembre**FMH Chambre médicale**

16 novembre**Assemblées des associations
du canton, dans tout le canton**